

CONVENTION OPERATIONNELLE ANNUELLE : MODALITES PRATIQUES ET FINANCIERES DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés

CDC du Val de Bouzanne – 20, rue Emile Fonchon
36230 NEUVY ST SEPULCHRE
Représentée par son président en exercice Guy Gautron
ci-après désignée CDC du Val de Bouzanne

Et

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Indre
31, rue Mallet-Stevens BP 296 36006 Châteauroux Cedex
Ci-après désignée CMA 36
Représentée par son président Thierry Fruchet

Préambule

La cdc Val de Bouzanne et la CMA 36 ont conclu une convention cadre le.....!

La présente convention opérationnelle a pour objet de préciser les modalités pratiques et financières des actions citées dans la convention de partenariat.

Celle-ci a pour objectif de clarifier et de déterminer les modalités de collaboration entre cdc Val de Bouzanne et la CMA 36 en termes d'échanges d'information, d'accueil de proximité et d'accompagnement des porteurs de projets envisageant la création, le développement et/ou la reprise d'entreprise.

La convention vise en outre à renforcer et à optimiser l'action de chacun des partenaires, à travers une organisation commune de traitement des dossiers, de partage d'information et de communication dans ce domaine. L'objectif recherché est ici de construire de vrais liens d'échanges pour faire aboutir les projets d'installation sur le territoire. L'idée est également d'utiliser les outils existants pour développer de nouvelles actions.

Article 1 : Modalités de mise en œuvre du programme d'action

Axe 1 : Valoriser les métiers et l'esprit d'entreprendre pour susciter des vocations et favoriser la création-reprise d'entreprise sur le territoire

- Valorisation de l'artisanat et des métiers au travers de l'action « Artisanat : voie d'avenir »
 - o Une action par public cible

- Enfants : concours de dessin
 - Collégiens : visite sur le marché auprès professionnels des métiers de bouche.
 - Demandeurs d'emploi : réunion d'information chez Pôle emploi sur le thème de la création-reprise d'une entreprise artisanale
 - Parents : témoignages sur l'alternance
 - Interventions sur l'alternance de la CMA en collaboration avec les partenaires sur la pause méridienne dans les collèges
 - Conférence sur les aides au développement pour les professionnels
- Valorisation des métiers, des entrepreneurs et des entreprises par des storytelling et success business stories (mini-vidéos diffusées sur les réseaux sociaux).
 - Valorisation de l'artisanat d'art.
 - Valorisation de l'entrepreneuriat dans les établissements scolaires dans le cadre d'interventions d'artisans avec l'association 100.000 Entrepreneurs.

Axe 2 : Assurer une présence territoriale au plus près des entreprises pour les accompagner dans leur développement, la numérisation, le recrutement et la formation

Accueil des porteurs de projet

- L'identification des porteurs de projet et l'importance du premier contact constituent le point de départ déterminant du travail à engager. Cette identification s'inscrit dans une approche partagée avec la cdc Val de Bouzanne pour une meilleure prise en charge et un meilleur suivi des porteurs de projet.
- Démarche d'accueil, de conseil et d'accompagnement des porteurs de projet en matière d'appui à la création/reprise d'entreprise et des artisans en activité sur rendez-vous dans l'entreprise.

Maillage du territoire-proximité

- Mise en œuvre d'une rencontre avec les artisans du territoire pour présenter le partenariat. cdc Val de Bouzanne-CMA36 et l'offre de la CMA36.
- Maillage du territoire :
 - 1 référent élu CMA36.
 - 1 agent de développement territorial et 3 agents thématiques
 - développement durable,
 - GPEC-emploi,
 - artisanat d'art.
 - Association des anciens élus de la CMA 36 : visite des entreprises pour recréer du lien avec les entreprises perdues et leur proposer un accompagnement.

Offre de services

- Offre de services aux artisans : accompagnement à la création, la cession-transmission, la reprise, le développement, la formation continue, l'apprentissage, l'aide au recrutement. Conseils individualisés ou collectifs, mardis de l'Entreprise...
- Les formalités : conseils et statistiques.

- Aide au recrutement : offres d'emploi, d'apprentissage et de formation. Plus généralement mettre en œuvre tout dispositif d'appui au recrutement pour mettre en relations employeurs/demandeurs d'emploi. (session de recrutement, groupement d'employeurs, speed business meeting...).
- Promouvoir les offres d'emploi des entreprises du territoire.
- Promouvoir l'apprentissage auprès des artisans et des élus territoriaux (crèches, cantines, restaurants collectifs...). Intégrer dans l'appel d'offres l'obligation de prendre un apprenti comme une clause sociale d'insertion.
- Aide au recrutement des apprentis par le Centre d'Aide à la Décision.
- Mise en œuvre de formations délocalisées dans les entreprises pour assurer les montées en compétences internes et évaluer les besoins en recrutement.
- Développer l'accompagnement RH sur le territoire : formations management.
- Accompagner les conjoints des salariés nouvellement embauchés par les entreprises du territoire dans leur recherche d'emploi ou leur formation de conjoint collaborateur : Assistant de dirigeant de l'entreprise artisanale (ADEA).
- Accueil des entrepreneurs et de leurs familles comme l'accueil des nouveaux arrivants.
- Identifier les besoins des entreprises et du territoire pour mettre en œuvre un plan d'action global adapté à la situation.
- Contribuer au soutien des associations d'entrepreneurs.

Programmes sectoriels

- Alimentaire :
 - o Label viennoiserie 100 % maison
 - o Circuits courts
- Innovation et numérique :
 - o Formation à distance ou en présentiel sur le marketing digital
 - o Réunion d'information
 - o Réseaux sociaux
- Métiers d'art
 - o Salons, événementiel
- Environnement
- GPEC
- Dynamisation des territoires
- Marchés publics

Environnement-développement durable

- Conseils individualisés
- Accessibilité des locaux
- Economie circulaire : diagnostics flux, optimisation des flux matière-eaux-déchets, Ecologie industrielle et territoriale (EIT)

Attractivité du territoire

- Contribuer à l'attractivité du territoire au travers de communications sur les réseaux sociaux, le site de la CMA36, la presse locale et autres actions contribuant à valoriser l'artisanat et l'accueil sur le territoire.

Prospective

- Chiffres et statistiques du territoire : fournir les statistiques pour anticiper et faire de la prospective.

Axe 3 : Repérer les entreprises en difficulté pour éviter des fermetures subies et non souhaitées

- Entreprises en difficulté : identifier les entreprises en difficulté pour anticiper et éviter des fermetures subies.
- Mise en œuvre d'actions de prévention en partenariat avec les acteurs capables d'identifier et d'accompagner les entreprises en difficulté (CIP, EGEE, APESA, tribunal de commerce, comptables...).
- Rebondir : identifier, accueillir et orienter les entrepreneurs ayant subi une défaillance vers les organismes d'accompagnement au rebond des entrepreneurs.
- Etudier la possibilité de mise en œuvre d'une action sur le rebond des entrepreneurs.

Axe 4 : Renouveler le tissu économique en favorisant la transmission d'entreprise et en identifiant des potentiels repreneurs.

- Diagnostic territorial : filière boucherie, boulangerie, services de proximité. Repérer et anticiper les cessions d'entreprises de ces secteurs pour éviter des fermetures définitives. Soutenir et accompagner la reprise.
- Réflexion sur les marchés aux comestibles.
- Action cession-transmission :
 - o diagnostic de cession préparatoire à la décision de transmettre,
 - o identification des cédants
 - o évaluation des fonds artisanaux
 - o rédaction et diffusion d'annonces afin de faciliter la reprise
 - o valorisation de l'entreprise à transmettre : réalisation de mini-vidéo à diffuser sur les réseaux sociaux
 - o mise en relation avec des repreneurs potentiels
 - o identification des repreneurs : sur place et dans les grandes régions type Ile-de-France où les salariés sont en souhait de reconversion ou à la recherche d'un meilleur cadre de vie (salariés de grandes entreprises pour reconversion, habitants des quartiers, salariés artisans, militaires retraités...)
 - o accompagnement au montage du dossier de reprise
 - o suivi de l'entreprise reprise (jeune entreprise, développement, formation, recrutement).

Pour finir, en sus des actions, des modules de formation numérique à distance ou en présentiel et des informations diverses aux élus communautaires pourront être proposées pour parfaire leur lien avec l'environnement économique local et numérique.

ARTICLE 3 : CONDITIONS FINANCIERES

3.1. Montant de la participation annuelle de pour la réalisation des actions par la CMA 36

La cdc Val de Bouzanne s'engage à verser, une participation financière d'un montant total de 2.000 euros (deux mille euros) et de fournir pour l'ensemble des actions, une aide logistique et technique, un relai communication auprès de ses réseaux et la mise à disposition des contacts utiles à la mise en œuvre des actions.

La CMA36 s'engage à mettre en œuvre les actions et à communiquer auprès de ses réseaux locaux, régionaux et nationaux.

Actions	Montant €/an
Axe 1 : Valoriser les métiers et l'esprit d'entreprendre pour susciter des vocations et favoriser la création-reprise d'entreprise sur le territoire	Appui logistique et technique Communication Réseautage
Axe 2 : Assurer une présence territoriale au plus près des entreprises pour les accompagner dans leur développement, la numérisation, le recrutement et la formation	2 000 € Appui logistique et technique Communication Réseautage
Axe 3 : Repérer les entreprises en difficulté pour éviter des fermetures subies et non souhaitées	Appui logistique et technique Communication Réseautage
Axe 4 : Renouveler le tissu économique en favorisant la transmission d'entreprise et en identifiant des potentiels repreneurs.	Appui logistique et technique Communication Réseautage
Formation des élus	Tarifs catalogue CMA36
Total global	2 000 €

3.2. Modalités de paiement

La CMA 36 adressera à la cdc Val de Bouzanne un appel de fonds du montant prévu à l'article 3.1. ci-dessus pour l'axe 2 (Assurer une présence territoriale au plus près des entreprises pour les accompagner dans leur développement, la numérisation, le recrutement et la formation) au mois de novembre de chaque année.

3.3 Délai de paiement

La cdc Val de Bouzanne disposera d'un délai de paiement de 30 jours à compter de la réception de l'appel de fonds.

ARTICLE 4 : CONFIDENTIALITE

La CMA 36 reconnaît que, au titre de la présente convention, elle aura accès à des informations que La cdc Val de Bouzanne considère comme confidentielles et inversement.

Chaque partie s'engage à protéger les informations confidentielles de chacune des parties, des entreprises et des porteurs de projet et à ne pas les communiquer à des tiers.

ARTICLE 5 : EVALUATION DES ACTIONS

Le suivi des actions sera réalisé à l'occasion d'un comité de pilotage réuni une fois par an et constitué des représentants de la cdc Val de Bouzanne et de la CMA36.

Des comités techniques seront réunis régulièrement en cas de besoin a minima une fois par semestre.

Un bilan final du programme d'actions sera remis à la cdc Val de Bouzanne et servira de base pour le renouvellement de la convention et le paiement du solde.

Fait à Châteauroux, en trois exemplaires originaux, le

Guy Gautron

Président de la CDC Val de Bouzanne

Thierry Fruchet

Président de la CMA36